



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 14829

Texte de la question

M. Michel Raison interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les moyens pour développer l'engagement associatif des jeunes. Les associations sont un maillon essentiel de l'animation des territoires et des populations, dans des domaines très variés. Elles sont des acteurs et partenaires privilégiés du dialogue civil. Il serait pertinent de favoriser l'engagement associatif des jeunes en mettant en place une réelle politique de soutien et en valorisant le bénévolat. Le développement du service civique des jeunes, qui conjuguerait action et formation, évaluation et valorisation des acquis représenterait une avancée importante. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prochainement lancer une telle mesure et, le cas échéant, sous quelles conditions.

Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du service civil volontaire démontre aujourd'hui l'intérêt de notre jeunesse pour l'engagement associatif. Sur ce sujet, on observe qu'à la fin de l'année 2007 plus de 300 structures, comprenant à la fois de grands réseaux associatifs, des collectivités territoriales et de petites associations locales, ont été agréées pour accueillir un potentiel d'environ 10 000 volontaires. Près de 3 000 d'entre eux, essentiellement des jeunes, sont d'ores et déjà engagés dans une mission. Ainsi, pour répondre à leur fort besoin d'engagement et développer chez les jeunes le sens des autres et de la nation, le déploiement d'un dispositif de service civique, sous une forme ou sous une autre, apparaît bien aujourd'hui comme une des pistes les plus fécondes. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général, ce service civique devra contribuer à renforcer le lien social, à transmettre les valeurs de citoyenneté et les règles du vivre ensemble. Cependant pour proposer un tel projet à l'ensemble de notre jeunesse, il convient d'engager, au préalable, une large réflexion. Les conditions de la mise en oeuvre de ce nouveau temps social, et notamment son périmètre, son organisation, son financement et son pilotage méritent d'être étudiés avec soin. A cette fin, une mission va prochainement être désignée pour conduire ce travail qui devra s'inscrire dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République. Il va de soi que, le moment venu, la représentation nationale sera amenée à se prononcer sur cet important sujet.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14829

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 310

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3308